[illegible] Semblet. Je l'ai remessé. J'ai eu 115 francs. Abel a eu au moins 300 francs.

D. — Femme Herman, vous êtes accusée de complicité.

R. — Je n'ai pas renseigné mon frère.

Abel Pollet. — Elle m'a renseigné.

D. — Vous avez dit qu'il y avait de l'argent dans une bourse.

La femme Herman. — Non, M. le Président.

Abel Pollet. — Elle m'a dit que l'argent était dans une bourse, placée dans le buffet.

D. — Femme Abel Pollet, vous avez su que votre mari avait commis le vol ?

R. — Non, M. le Président.

Abel Pollet. — Je ne lui ai pas dit que l'argent que je lui donnais provenait d'un vol, mais elle ne devait pas l'ignorer. (Rires).

D. — Femme Quaghebeur, Vromant ne vous a pas parlé de ce vol ?

R. — Huit jours après, M. le Président.

***

La dame Vandenbrouck, couturière à Wallon-Cappel, a été victime, le 26 avril 1905, d'un vol commis par Abel et Vromant, qui l'avouent.

Vromant. — Mme Vandenbrouck est allée à Hazebrouck consulter la femme Deram, lui faire tirer la carte pour connaître les voleurs. La femme Deram lui a dit que les voleurs étaient à Hazebrouck. Je le sais par la femme Deram.

D. — Femme Deram, est-ce exact ?

R. — Jamais elle n'est venue chez moi, vous pouvez lui demander.

On appelle Mme Vandenbrouck et, après qu'elle a dit comment on lui a volé 25 fr., M. le Président lui demande :

— Vous n'êtes jamais allée chez Marie Deram ?

— Non, monsieur, jamais...

— Pour lui faire tirer les cartes ?

— Non, monsieur, jamais...

***

Mais, pour une bonne histoire de cartes, en voici une :

Abel Pollet et Vromant, pendant la nuit du 30 avril au 1er mai 1905, s'en vont chez M. Macke, cultivateur à Morbecque.

Ils s'emparent de différents objets et notamment d'une certaine quantité de beurre.

M. Macke s'aperçoit du vol et ne perd pas son temps.

Comme il veut connaître tout de suite ses voleurs, il va trouver — on ne devinerait jamais qui ! — la femme Deram, Marie Deram, la veuve Picquet, ici présente, en qualité de complice des Pollet !

La veuve Picquet — un nom de circonstance — tirait les cartes.

Le bon Macke lui dit, comme cela, qu'on est allé voler chez lui.

La rusée commère voit tout de suite à qui elle a affaire.

Elle lui demande ce qu'on lui a volé.

— Du beurre, répond l'autre.

La veuve Picquet étend les cartes sur la table. Elle les considère :

— Ah ! Eh bien ! le beurre volé est à une grosse demi-heure d'Hazebrouck, du côté de Morbecque.

— Merci. Et les voleurs ?

— Les voleurs ? Dans quelque temps on les connaîtra peut-être.

M. Macke s'en va, satisfait sans doute, mais il est à cent lieues de supposer que son beurre est dans la cave de la veuve Picquet ! ! !

M. le Président fait préciser cette histoire par le bon M. Macke, à la grande joie de l'auditoire et des accusés !

M. le Président. — Et la veuve Picquet ne vous a rien demandé pour ce service ?

R. — Non, Monsieur le Président, mais je lui ai donné quelque chose ; je ne me souviens plus si c'est trente ou quarante sous.

M. le Président. — Veuve Picquet, vous aviez le beurre dans votre cave, quand M. Macke est venu vous faire tirer les cartes ?

R. — Oui, Monsieur le Président. J'avais acheté le beurre 20 fr. à Pollet. Mais je n'avais plus le beurre. Il était parti.

D. — Où ?

R. — Je l'avais revendu.

D. — Avec bénéfice, au moins ?

R. — Pour 25 francs.

M. le Président. — Décidément, il n'y a rien de banal dans cette histoire ! !

***

L'huissier, pour une autre affaire, appelle le témoin Lemoine.

— Lemoine ! Lemoine !

Personne ne répond.

— Lemoine !

— Il est en fuite, dit quelqu'un.

On rit.

A la fin, Lemoine apparaît. C'est un gendarme qui a constaté des vols commis par Abel Pollet et sa femme chez un sieur Inglart, cultivateur à Vieux-Berquin, par Abel Pollet et un Belge, resté inconnu, à la mairie de cette commune.

***

Jusqu'à la fin de l'audience, sont reprises toutes les circonstances des vols commis chez Mme Vanhove, ménagère à Eecke, chez Mme Flamant, d'Outtersteene, de vols ou tentatives de vols à Neuf-Berquin, Merville, Calonne-sur-la-Lys.

Et le père Rackelboum, qui a été le premier témoin entendu, est pour cette audience, le dernier témoin. Ce vieillard de 90 ans raconte que les bandits ont emporté de chez lui une dizaine de francs, du gâteau, et qu'ils ont laissé ouvert le robinet du tonneau à bière.

On parlera demain, probablement, du crime de Locon.

ROUBAIX

AUX CATHOLIQUES

Dimanche, jour de la Fête-Dieu, les catholiques roubaisiens, fidèles à la tradition, pavoiseront leurs demeures.

Plus que jamais, en nos temps de folie antireligieuse, il est de leur devoir de montrer que la foi en nos saints mystères est restée vivace dans l'âme de nos populations.

Si Dieu est relégué dans les églises, si des arrêts impies lui interdisent l'accès de la rue, il est bon que les puissants du jour sachent que la masse du peuple ne pense pas comme eux.

Que les drapeaux et les oriflammes flottant nombreux à nos fenêtres soient un acte de foi au mystère de Jésus-Hostie et une protestation contre le honteux sectarisme de nos modernes persécuteurs.

Le P'tit Mon Oncle

Le bruit a couru avec persistance, hier, à Roubaix, que le fameux Van den Wegaete, échappé de la prison de Lille dans les circonstances connues, avait été arrêté hier à Lille par la brigade mobile.

Jusqu'ici, rien n'est venu confirmer cette nouvelle.

Pour les personnes éprouvées. — Evangile à ceux qui souffrent : De la Douleur, par Mgr Bougaud ; Retraite sur le Courage, se trouvent à la LECTURE POPULAIRE, 28, Grande-Rue.

Bébé d'une fête de charité. — Le Comité de la fête de charité qui a eu lieu au Foyer Fraternel de l'Avant-Garde, rue St-Joseph, a adressé une somme de 50 francs au Dispensaire mutualiste de l'Union des Sociétés de Secours mutuels de Roubaix et de ses cantons.

Le président de cette œuvre, M. Edouard Duquenne a vivement remercié, dans une lettre, le Comité de la fête du Foyer Fraternel.

« **Tir National de Roubaix** », société mixte de tir aux armes de guerre. — Dimanches 21 et 28 juin, tirs des 1re et 2e épreuves des championnats nationaux, adultes et jeunesse (fusil et revolver), de 6 h. du matin à 6 h du soir avec interruption de midi à 2 h., au stand, Grande-Rue, 311.

Tous les Français peuvent prendre part à ce tournoi sans pour cela être sociétaires du Tir National.

Une grave chute. — Un bacleur de la filature Lefebvre et Bastin, Joseph Devos, 16 ans, rue Rolin, 25, est tombé dans son métier au moment où le chariot du renvideur rentrait.

L'infortuné bacleur a reçu les soins du docteur Vanlaer, qui a relevé une plaie à l'annulaire droit, plusieurs plaies contuses à la jambe et au genou droite qui portait également de multiples écrasons ; de nombreuses contusions sur le dos et une plaie contuse à la partie lombaire.

Le praticien a ordonné trois semaines de repos à Joseph Devos.

Brûlée par de l'eau bouillante. — La servante de chez M. Serrurier-Farvacque, marchand de volailles, rue d'Inkermann, Mlle Marguerite Vuckier, 18 ans, a reçu sur le pied droit une partie de l'eau bouillante d'une marmite qu'elle vidait. M. le docteur Vanlaer a relevé des brûlures étendues ; il ne pourra se prononcer que vers la fin du mois sur les conséquences de cet accident.

La main dans le métier. — M. Léopold Dubelloy, 22 ans, tireur de chardons au peignage de l'Epeule, rue de Mouvaux, cour Lion, 5, a eu le médius et l'annulaire droits pris entre le roule-taboisse et le détacheur de son métier au moment où il en retirait un morceau de laine. Le blessé porte des plaies dont la guérison nécessitera près d'un mois de repos.

Il s'enlève des tendons. — M. François Berles, 41 ans, ouvrier couvreur, rue du Duc, 1, était occupé à des réparations aux établissements Wibaux-Florin, rue Cuvelle. L'échelle sur laquelle il était monté ayant glissé, il tomba et se blessa sérieusement à la main droite. La guérison de cette blessure exigera de l'avis du docteur, environ 3 semaines de soins.

Blessée en tombant. — Une soigneuse de chez MM. Et. Motte et Cie, Mlle Pauline Herman, 39 ans, rue de la Poterie, 37, est tombée dans la cuve de préparation. Elle porte de violentes contusions et une vaste ecchymose de la jambe gauche. Un repos de 15 jours lui a été prescrit.

— M. Charles Degryse, 16 ans, rue de la Balance, 23, magasinier chez MM. Browseys-Degeyter et fils, s'est fait une entorse du pied gauche en tombant. Il devra subir une incapacité de travail de plus de 2 semaines.

— Semblable accident est survenu à M. Emi. Honoré, 18 ans, rue du Pile, cour Dehamel, tisserand chez MM. Jean et Paul Delannoy.

Les vols dans les fermes. — Une arrestation. — L'agent de police Bosman rencontrait, jeudi matin, vers six heures et demie, rue de Barbieux, un individu portant un sac volumineux. Il lui demanda ce que contenait le sac.

— C'est, répondit l'autre, de la vieille ferraille que j'ai trouvée à Croix dans un tas de cailloutis.

L'agent, peu convaincu, amène l'individu au commissariat du IIe arrondissement.

Le porteur de vieille ferraille déclina alors ses noms et qualités : Georges Lefebvre, 27 ans, chiffonnier, rue Carnot, à Ascq ; puis il renouvela les déclarations faites à l'agent concernant la provenance des objets trouvés en sa possession.

C'étaient : 3 morceaux de zinc, 5 cercles d'essieux de voitures, une nappe, 5 coins de bûcheron, un sac et un chapeau de moyeu de voiture.

Le Commissaire maintint Lefebvre au poste et fit faire des recherches. Le résultat de ces recherches ne se fit pas attendre. On apprit bientôt que le chiffonnier d'Ascq avait volé, la nuit précédente, tous les objets contenus dans son sac, à la ferme de M. Henri Bonte, rue de Duquesnoitère à Croix. Ils pesaient ensemble, 26 kilos et valaient 26 francs.

Confondu, Lefebvre, avoua son vol. Il a été déféré au Parquet.

La police des logements. — Contravention a été dressée à Marie Vandewiele, cabaretière, rue du Vieil-Abreuvoir, 44, qui tenait une locataire non inscrite sur son livre de logement.

ÉTAT-CIVIL DE REUSAIX

CHOCOLAT ✠ THOMAS Lmo

du 19 juin

Naissances. — Emilia Bocquette, rue Ste-Elisabeth, cour Tapin. — Hélène Braem, rue de Crouy, 4. — Jules Decroix, rue de l'Epeule, c. Desrousseaux, 35. — Yvonne Castex, rue de Lannoy, 192. — Henri Perdri, rue Vauban, 28.

— Marguerite Coopman, rue du Grand-Chemin, 218. — Marie Michelo, rue Bernard, cour Bernard, 7. — Elise Nys, avenue Julien-Lagache.

Mariage. — Paul Couvreur, tanneur, et Germaine Boucke, 8, [illegible]

Décès. — Mélanie Déhaché, 42 ans, quai de Rouen, 10. — Auguste Naeckens, 81 ans, rue St-Jean, 50. — Joseph Hespel, 7 mois, avenue Julien-Lagache. — Fidéline Lefebvre, 83 ans, id. — Léon Monier, 53 ans, rue de St-Amand, c. Brouffe, 1. — Marie Moulart, 59 ans, rue de Lorraine, 59. — Augustine Baetman, 45 ans, rue Carpeaux.

MOREL - GOYEZ
MOBILIERS, rue Lagrange, 19, LILLE

WATTRELOS

La fraude. — MM. Ragneau Joseph, Ledoux Charles, Verwaerde Victor et Pulgiagone Joseph, sous-brigadier et préposés des Douanes, de la brigade du Grimonpont, ont arrêté Vancoppenolle Paul, 14 ans, peigneur ; Vancoppenolle César, 9 ans, écolier, demeurant tous deux à Wattrelos ; Dutour Jules, 9 ans, et Dutour Léon, 10 ans, écoliers, demeurant tous deux à Roubaix, qui étaient porteurs de 5 k. 500 de café vert, et 1 k. 400 d'allumettes, valeur 22 fr. 80.

Vagabondage. — La gendarmerie a arrêté Janssens Louis, 23 ans, ajusteur, qui vagabondait dans la ville.

CROIX

Un poste d'observation. — Le bataillon du 16e chasseurs à pied, de Lille, était venu, jeudi matin, faire dans les environs une manœuvre de sûreté en station. L'ennemi, les manchons blancs, avait occupé les passages les plus dangereux : deux sentinelles avaient gravi le clocher de Saint-Martin, et sous les auvents apparaissaient leurs képis tout de blanc couverts.

Il est assez rare, à Croix, de recevoir la visite des soldats, aussi beaucoup de passants, voire même d'habitants, le nez en l'air, regardaient nos deux petits chasseurs si haut perchés.

Derrière les petits soldats. — Le 16e chasseurs en retournant dans sa garnison, fut suivi par de nombreux enfants. Deux gamins de cinq à six ans, l'un du contour Saint-Martin et l'autre de la rue Mirabeau, étaient partis derrière les soldats, sans s'apercevoir qu'ils s'éloignaient très loin de leur clocher. Inquiets, les parents s'enquirent chez des voisins où ils apprirent que l'on avait vu les petits marcheurs emboîtant le pas aux militaires. Un cycliste se lança à leur poursuite et les retrouva à plusieurs kilomètres de Croix.

Quand ils auront 20 ans...

Un contrôleur de tramway blessé. — Jeudi, vers cinq heures, l'express de Lille arrivait en face de la mairie, lorsqu'un contrôleur, M. Brunet, demeurant à Lille, en montant à la manche sur la voiture motrice, a failli être dangereusement blessé. Ne réussissant pas tout de suite à ouvrir la barrière de sûreté, le contrôleur dut rester quelques instants sur le marche-pied ; une voiture qui passait le frôla assez fortement pour le jeter sur le sol. M. Brunet reçut les soins de M. Barroyer, à la pharmacie Samsœn. Il porte des contusions à la figure et se plaint de violentes douleurs internes. Sa timbale se montre s'est brisée.

CROIX. — Naissance. — Maurice Van Laiys, 19, rue de Tripoli.

Décès. — Thérèse Dufermont, veuve Silence, 80 ans, 10 mois, boulevard de la Chapelle, 86. — Lucien Delafosse, 17 ans, rue Mirabeau, 15.

SAVON MAKOKO Parfum suave et tenace Victor VAISSIER

WASQUEHAL

Objet perdu. — Il a été perdu sur le parcours de l'église au Noir-Bonnet, une jolie broche en or. Prière de la remettre à la portière du journal. Récompense.

Mordu par un chien. — Hier matin, vers neuf heures et demie, un ouvrier, M. Cyrille Carpels, 29 ans, rue du Transvaal, a été mordu au mollet droit par le chien d'un particulier de Mons-en-Baroeul. Celui-ci en l'attaquant, non seulement lui a fait une blessure assez profonde, mais a pratiqué une large déchirure au pantalon de l'ouvrier.

Carpels a porté plainte contre le propriétaire du chien.

HEM. — Du 18 juin. — Naissances. — Germaine Tack, Trois-Baudets. — Augustine Jonville, Petit-Lannoy.

Mariage. — Achille Facon, agent d'assurances, à Tourcoing, et Jeanne Braine, sans profession, à Hem.

Publication de mariage. — Louis Rasson, plinthier, à Hem, et Alphonsine Monnier, épeuleuse, à Hem.

TOURCOING

FUNÉRAILLES

Que ne feriez-vous pas, Mesdames, pour vos chers disparus ?... Messes, prières, vous ne leur refuseriez rien. Voulez-vous à cela ajouter une bonne œuvre qui ne vous coûtera rien, mais qui aura bien son mérite devant Dieu ?..

Employez pour vos cartes de deuil et de remerciements la bande postale des Ecoles.

L'œuvre y trouvera son profit et nos chers défunts leurs récompenses.

Renseignez-vous chez les principaux libraires qui se prêteront volontiers à votre désir en mettant les cartes sous bandes.

La Première Communion au Collège. — C'est toujours très grande fête à l'Institution du Sacré-Cœur, le jour de la Première Communion.

Il y avait, cette année, une cinquantaine de premiers communiants. Depuis plusieurs jours ils s'étaient préparés à ce grand acte ; et M. l'abbé Leman les y avait aidés de sa parole éloquente et familière. Il leur avait montré dans le Christ celui qui allait être toute leur vie leur modèle et leur soutien, celui qui le premier avait prêché le sacrifice et la mortification, si nécessaire au chrétien qui veut vivre sa foi. Et c'est tout embaumés par cette atmosphère de piété que les enfants se présentaient pour la première fois à la Sainte Table.

La cérémonie fut grandiose et touchante. L'autel, magnifiquement paré, brillamment illuminé, les longues théories d'enfants de chœur qui se déployaient avec ordre, la musique toujours si belle, et surtout les parents venus en grand nombre : vraiment, le cadre était merveilleux. La maîtrise du Collège, sous l'habile direction de M. l'abbé Bouchendhomme, si bien secondé par l'excellent organiste qu'est M. Heinrich, exécuta la messe de Niedermeyer. Après l'Elévation et pendant la Communion, nous entendîmes successivement un « O Salutaris » de M. Wibaux, dont l'éloge n'est plus à faire, puis le « Pater » si impressionnant et si grave, chanté par M. Petitot, et, pour compléter cet ensemble si harmonieux, la maîtrise, toujours renforcée par un orchestre habilement composé, donna le « Je vous salue, Marie », en quatre parties, de M. l'abbé Bouchendhomme et de M. Heinrich. Nous avons surtout apprécié dans ce morceau si remarquable la deuxième partie, où la musique rend excellemment les sentiments de l'âme à l'agonie. Le pécheur appelle Marie à son secours en un récitatif qui est comme une berceuse de l'agonie, et le « Je vous salue, Marie » revient en un dernier cri, cri d'espérance et gage de pardon pour l'âme angoissée, dont le dernier soupir est rendu par l' « Ainsi soit-il » calme et grave de l'homme qui entre dans la paix de l'éternel repos en Dieu.

Avant et après la cérémonie, M. le Supérieur redit une dernière fois à ses chères enfants les grandeurs mais aussi la douceur de l'union avec Dieu ; et l'émotion faisait palpiter les cœurs et couler des larmes bien douces, larmes de bonheur des enfants et des parents, tous unis dans la même foi, le même amour, la même communion ; car la plupart avaient tenu à participer au divin Banquet auquel leur enfant était convié pour la première fois. Mais ces choses ne se peuvent exprimer : il faut les avoir goûtées pour apprécier les surnaturels effets de l'union du chrétien avec son Christ.

L'après-midi c'étaient les vêpres, avec le sermon de M. l'abbé Leleu, dont l'éloquence est toujours faite de netteté et d'une onction toute affectueuse qui en fait le charme. Après la rénovation des vœux du baptême eut lieu la traditionnelle procession de la Fête-Dieu. Le temps était splendide. Partout la même profusion de tentures, de fleurs ; la décoration est faite avec un goût parfait. L'excellente fanfare du Collège exécuta pendant la procession les meilleurs morceaux de son répertoire. Une dernière fois l'on reçut la bénédiction du Saint Sacrement et nous revenions tout remués des émotions de cette sainte journée, journée du ciel, dont les enfants garderont à jamais le souvenir. Puisse-t-il leur servir de réconfort dans les âpres luttes de la vie ; puisse-t-il surtout leur donner le désir de se nourrir fréquemment de ce pain céleste qui fait les âmes fortes et qui donne aux chrétiens la force de vivre intégralement leur religion si belle que, aujourd'hui même, à beaucoup d'incrédules, elle apparaît comme la suprême réserve de l'humanité en détresse.

En regardant pêcher un enfant de 3 ans tombe à l'eau. — Jeudi, à onze heures et demie du matin, un jeune garçon de trois ans, Henri Montagne, dont les parents habitent rue du Halot, 47, prenait ses ébats sur le pont du Halot. Les pêcheurs avec leurs longues perches au bout desquelles est accroché un fil qui trempe dans l'eau l'intéressaient beaucoup. Pour mieux les considérer l'enfant monta sur le garde-corps du pont et, ayant perdu l'équilibre, il tomba à l'eau.

Un ouvrier zingueur, M. Henri Boullet, 18 ans rue du Halot, 1, se jeta résolument à l'eau et, à la première plongée, il put saisir le jeune garçon qu'il ramena sur la berge.

Le petit Henri Montagne était sain et sauf sinon qu'il portait à l'œil gauche une blessure résultant du heurt de la tête contre le tablier du pont-levis en tombant à l'eau. Son sauveur l'a reconduit au domicile de ses parents. Nos félicitations au courageux M. Henri Boullet.

Chute dans une cave. — Un domestique de la société « la Tourquennoise », en descendant du charbon dans la cave de M. Paul Tiberghien, industriel, rue Leverrier, hier, à 3 heures de l'après-midi, a fait une chute qui a déterminé une entorse du genou gauche. Le blessé, Florent Lecoq, 34 ans, demeurant à Wattrelos, rue du Mont-à-Leux, a reçu les soins du docteur Decherf ; il devra se reposer 15 jours.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 18 juin

Naissances. — Delobel J.-B., rue de l'Union, 30. — Dutoo Jeanne, rue Blanche, 22. — Léon Anckaert, rue de Gand, 830. — Cattez Agnès, rue des Prats, 229. — Tiévers Marietta, rue de Menin, 67. — Nolf Raymonde, rue du Centre, 20.

Décès. — Rémolu Marie, 85 ans, rue Desurmont, 65. — Stalens Henri, 3 mois, rue de l'Ermitage, 43. — Declocdt Léonie, 27 ans, rue Nationale, 122. — Delporte Marie, 40 ans, rue des Caulons, 48. — Blamart Hermann, 49 ans, rue Chevreul, 87.

PHOSPHATINE FALIÈRES. Aliment des Enfants

HALLUIN. — Du 19 juin. — Naissance. — Dejonckère Marcel, Rouge-Porte.

Décès. — Leenknegt Cyrille, 28 ans, Triez-Cailloux.

L'assassinat de Linselles

LES FUNÉRAILLES DE LA VICTIME

Jeudi matin, à huit heures et demie, ont eu lieu, en l'église de Linselles, les funérailles de Marie Tuytens, la malheureuse victime du drame.

La levée du corps a été faite à l'hospice par M. l'abbé Leroux, vice-doyen.

Le deuil était conduit par MM. Jules et Emile Tuytens, ce dernier clairon au 132e régiment d'infanterie, à Reims, frères de la victime, et MM. Jules Bauters et Gustave Desmpelaere, beaux-frères.

M. l'abbé Piatel, vicaire à Bousbecque, officiait.

A l'Evangile, M. le Curé est monté en chaire et a prononcé une émouvante allocution.

Le corps a été transporté au cimetière, où il a été inhumé.

LINSELLES. — Du 18 juin. — Décès. — Philogone Delebart, 19 ans, avenue Masural.

UN BON REMÈDE POUR LA GORGE

Pour guérir rapidement les grattelles, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du docteur Vatel. Une boîte de tablettes du docteur Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 35 adressé à H. BERTHIOT, rue des Liens, 14, à Paris.

BONDUES
Conseil municipal

Séance du 18 juin

Le Conseil municipal s'est réuni jeudi soir, à 5 h., sous la présidence de M. d'Hespel, maire. M. Léon Desbonnet est nommé secrétaire. Seize conseillers sont présents.

— Plusieurs jeunes gens sont exemptés de la taxe militaire.

— Un avis favorable est donné à deux demandes formulées par des soutiens de famille.

— Compte administratif de l'hospice pour 1907. — Recettes 18.353 fr. 62, dépenses 18.432 f. soixante-douze. Excédent de dépenses 69 fr. 10.

— Budget additionnel de l'hospice pour 1908. — Recettes 10.763 fr. 65, dépenses 11.193 fr. 84. Excédent de dépenses 429 fr. 19.

— Budget primitif de l'hospice pour 1909. — Recettes 18750 fr. 03, dépenses 18140 fr. 30. Excédent de recettes 609 fr. 73.

— Compte administratif du Bureau de bienfaisance de 1907. — Recettes 10.948 fr. 49, dépenses 9.888 fr. 37. Excédent de recettes 1.060 fr. conte. Mais il reste encore à payer 2.225 francs.

— Budget additionnel du Bureau de bienfaisance pour 1908. — Recettes 3.245 fr. 11, dépenses 3.151 fr. 45. Excédent de recettes 93 fr. 66.

— Budget primitif du Bureau de bienfaisance pour 1909. — Recettes 7.079 fr.; dépenses 7.975 fr. 20. Excédent de recettes 8 fr. 80.

— Le maire forme le vœu qu'à l'avenir le Bureau de bienfaisance fasse un peu plus d'économies.

— Compte administratif de la commune pour 1907. — M. d'Hespel, maire, se retire. M. J.-B. Deheule, premier adjoint, donne les résultats du compte administratif.

Recettes 52.847 fr. 43 ; dépenses 44.297 fr. 79. Excédent de recettes 8.110 fr. 63. M. Deheule propose au Conseil de voter des félicitations à M. d'Hespel pour sa bonne gestion des deniers communaux. Adopté à l'unanimité. A la rentrée il est fait part au maire du vote du Conseil.

M. d'Hespel remercie et reporte les félicitations sur le Conseil et principalement sur M. Despature, ancien adjoint, qui avait géré l'exercice 1907.

M. le Maire propose ensuite diverses augmentations de traitement à plusieurs fonctionnaires.

Le garde-champêtre Duber aurait son traitement augmenté de 200 francs ; cet agent fait seul le service sur le territoire de Bondues ; il a un vélo qui lui occasionne des frais et un chien de garde pour la mairie. Tous les conseillers sont d'accord pour voter cette somme, excepté M. Fouquet, instituteur à St-André. « C'est fâcheux, dit-il, que vous n'ayez pas un garde qui voit plus clair que celui-ci ». C'est une affaire purement personnelle que reproche M. Fouquet au garde-champêtre ; il reproche un fait qui s'est produit en 1906. Un soir d'élection M. Duber lui aurait dressé procès-verbal alors qu'il n'était pas à Bondues. Je n'admets pas, dit-il, qu'un garde sciemment trompe ainsi l'administration municipale.

M. le Maire. — C'est une question qui n'a rien à faire ici et je vous retire la parole sur ce sujet.

A part la voix de M. Fouquet, l'augmentation est votée à l'unanimité.

— Budget additionnel de la commune pour 1908. — Recettes 8.552 fr. 90 ; dépenses 8.247 f. 07. Excédent de recettes 305 fr. 83.

— Budget primitif de la commune pour 1909. — Recettes 41.492 fr. 37. Il y a balance avec les dépenses.

— L'instituteur et l'institutrice sollicitent chacun une somme de 150 francs pour leurs cours d'adultes et un supplément de 25 fr. pour achat de livres. Avant de se prononcer le Conseil tient à connaître le nombre des indigents de chaque école.

— Le Nord-Touriste demande que le tourment brusque de la Grand-Route, à l'endroit du Jambon, soit rectifié ; cet angle étant très dangereux pour les cyclistes. Le Conseil décide d'accorder l'autorisation de faire ces travaux mais aux frais du Nord-Touriste. M. L. Desbonnet est chargé de voir M. le docteur Butruille, président du Nord-Touriste, à ce sujet.

— M. Léon Desbonnet demande qu'il soit établi des primes de 20 francs aux mères indigentes qui auraient au moins 4 enfants.

M. Fouquet demande que cette question soit renvoyée à la commission des finances.

La séance est levée à 7 h. et demie.

Accident de voiture. — Jeudi matin M. Isidore Bonte, 28 ans, marchand de lait à la Payelle, se rendait à Tourcoing, conduisant une voiture attelée de deux chevaux. Arrivé au gravier de Bousbecque, une des bêtes se cabra et culbuta dans le fossé bordant la route entraînant dans sa chute le second cheval, la voiture et le conducteur.

M. Isidore Bonte a reçu sur la tête plusieurs bouteilles de lait. Il en a été quitte pour quelques contusions heureusement sans gravité.

MOUVAUX
Conseil municipal

Réunion du jeudi 18 juin 1908

Séance ouverte à huit heures. Présidence de MM. Bataille, maire. Vingt conseillers présents. Secrétaire de séance, M. Louis Lefebvre.

Location du Presbytère. — M. le Maire donne lecture de la lettre de M. le Préfet qui accepte le chiffre de location annuel de 500 fr. Mais M. le Préfet invite le Conseil à prendre une délibération par laquelle il mettrait à la charge de M. le Curé les contributions, les réparations locatives et l'assurance de l'immeuble.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de maintenir sa première décision : 500 fr. nets.

Subvention à la Caisse de chômage. — M. H Montaigne, adjoint, sollicite du Conseil une subvention de 500 fr. pour la constitution d'un fonds municipal contre le chômage involontaire. — Adopté à l'unanimité.

Le Conseil donne ensuite un avis favorable aux comptes et budgets du Bureau de bienfaisance et de l'Hospice.

Le tabac des vieux. — M. le Maire donne avis au Conseil de la décision de la Commission des Hospices d'accorder un hecto de tabac par semaine aux vieillards hospitalisés. Jusqu'ici ils n'avaient leur paquet de tabac que tous les dix jours.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL POUR 1909

Dans les changements apportés à la confection du budget de 1909 signalons les suivants :

— Le porteur de dépêches touchait 0 fr. 30 par dépêche portée ; il aura désormais un salaire fixe et annuel de 1000 fr.

— La subvention aux Hospices qui était de 2.000 fr. est réduite à 1.000 fr. ; les ressources de l'établissement hospitalier étant, par autre part, suffisantes.

— Les indemnités payées aux instituteurs seront de 300 fr. pour les directeurs et de 200 fr. pour les adjoints. Les 200 fr. antérieurement ajoutés à ces indemnités pour l'enseignement du catéchisme sont supprimées puisque cet enseignement ne peut plus être donné.

— Un crédit de 100 fr. est inscrit au budget de 1909 pour servir à donner des récompenses aux élèves des écoles ayant obtenu le certificat d'études. C'est là une innovation par laquelle le Conseil a voulu témoigner de sa sollicitude pour les élèves qui ont bien employé leur temps en classe.

— Pour les Cantines scolaires au lieu de 1600 fr. l'an dernier, une somme de 2.000 fr. est votée. Seulement les enfants indigents de toutes les écoles pourront profiter de cette institution.

— Afin d'avoir à sa disposition un homme de métier pour l'entretien des rues, un crédit de 500 fr. est voté pour le traitement d'un cantonnier municipal.

— Une dépense de 2.000 fr. est ajoutée au chapitre de l'éclairage public ce qui porte le crédit à 2.000 fr. pour 1909. Nous avons voulu, dit M. Montaigne, adjoint, éclairer Mouvaux toute la nuit. L'augmentation de la dépense pour l'éclairage sera peu sensible pour le budget et tout le monde en profitera, principalement les ouvriers pour se rendre à leur travail le matin, durant la mauvaise saison.

La Compagnie Desclée, avec laquelle nous sommes en pourparlers à ce sujet, se montre très conciliante.

M. Masse. — Pourquoi ne chercherait-on pas à éclairer toutes les rues qui ne le sont pas encore ?

M. Gallois. — Qu'on rétablisse au moins pour celles-là l'éclairage au pétrole !

M Montaigne. — Il ne faut pas oublier que l'éclairage des rues non reconnues est à la charge des propriétaires riverains, ainsi le veut le règlement de voirie.

M. Lemaire. — Mais ce règlement peut être modifié du moins pour certaines rues très peuplées.

M. Montaigne. — Sans doute, mais il ne faut pas oublier non plus que les propriétaires ne doivent pas mettre à la charge de la commune des dépenses qui leur incombent. La Commission de la voirie pourra du reste établir plus à fond cette question.

Il est ainsi décidé par l'assemblée.

— Quand le Secrétaire lit cette mention : « Subvention à la Société d'Anciens Militaires, 100 fr. », M. Gallois proteste. Une Société d'Anciens Militaires est une Société d'agrément. Je désire que ceux qui veulent s'amuser paient leur amusement et je propose que le crédit de 100 fr. soit affecté par moitié à la Société de secours mutuels Saint-Germain qui travaille utilement et à la Société municipale de Musique qui aura plus que jamais à nous prêter son concours.

M. le Maire fait remarquer qu'il est dur de supprimer une subvention lorsqu'elle est accordée depuis des années.

M. Gallois. — Il n'y a pas de raison pour maintenir une subvention inutile. Je demande le vote secret d'autant plus que d'autres Sociétés militaires pourraient être fondées à demander la même faveur si nous ne supprimions pas celle dont bénéficie la Société des Anciens Militaires.

On conviendra de donner au vote secret cette signification que le refus de la subvention compromettrait son partage entre la Société de secours mutuels et la Musique.

Par 17 voix contre 3 la proposition de M. Gallois est adoptée.

— A la lecture de l'article : « Indemnité du pasteur protestant, 6 fr. », tous les conseillers se rieront.

Je proteste, dit M. Gallois. Mais si on veut donner 6 fr. au Pasteur protestant qui n'habite pas la commune et qu'on n'a jamais vu, qu'on donne également 6 fr. à chaque curé. Ce sera le rétablissement du budget des Cultes.

A l'unanimité le Conseil décide la suppression de l'indemnité du pasteur protestant.

Le budget comportant en recettes et dépenses ses une somme de 82.124 fr. 91 est ensuite adopté.

Une taxe sur le colportage. — M. Montaigne propose l'établissement d'une taxe sur les marchands ambulants étrangers qui viennent concurrencer les marchands de Mouvaux sans payer de patente. Cette taxe serait de 0,10 cent. par mètre ; 0,20 par brouette ou voiture sans cheval ; 0,50 cent. par voiture traînée par un cheval ; 0,80 cent. par voiture traînée par un ou plusieurs chevaux plus 0,05 par mètre carré de surface de la voiture.

M. Gallois. — Les ouvriers de Mouvaux sans travail qui colportent vont une marchandise seraient-ils taxés.

— Non, répond M. Montaigne, j'ai dit des étrangers.

La constatation des décès. — Au nom de la commission des finances, M. Serrier présente le vœu suivant :

« La Commission des Finances, après avoir pris connaissance des lettres adressées par M. Vincent, médecin, et par MM. les docteurs Deldalle et Butruille, a adopté ce qui suit :

La Commission,

1. Considérant que M. V. Vincent, médecin, jusqu'à présent du service de la constatation des décès et la délivrance gratuite des certificats nécessaires à ce service, sollicite une augmentation de 300 francs, c'est-à-dire le double du traitement qui lui était alloué jusqu'à ce jour.

2. Considérant que MM. les docteurs Deldalle et Butruille réclament simplement leur admission aux services municipaux sans demander de voir augmenter le taux des traitements affectés à ces services.

3. Considérant qu'indépendamment des services municipaux, M. V. Vincent a toujours cumulé jusqu'à ce jour tous les autres services rétribués par le Département et qu'il est équitable de répartir les services entre les différents docteurs de la ville, ceux-ci étant contribuables et patentés au même titre que leur collègue.

4. Considérant, d'autre part, que malgré le dévouement apporté par MM. Deldalle et Butruille au service de la Sauvegarde des Nourrissons, ils n'ont eu accès jusqu'à présent à aucun service rétribué par la Ville et qu'il est juste de récompenser leur abnégation.

La Commission des Finances, à l'unanimité, après avoir examiné les requêtes présentées par MM. les docteurs Deldalle et Butruille, a décidé de leur donner une suite favorable.

En conséquence, elle a l'honneur de solliciter du Conseil municipal un vote favorable :

1. A l'admission de M. le docteur Deldalle, à date du 1er août 1908, comme docteur chargé du service de la constatation des décès et de la délivrance gratuite des certificats afférents audit service, au traitement annuel de 300 fr.;

Et 2. A l'admission de M. le docteur Achille Butruille, à la date du 1er août 1908, comme docteur chargé de la visite sanitaire des chasses de la ville, officielles et libres, et de la délivrance gratuite des certificats afférents audit service, au traitement annuel de 300 fr.

Fait et délibéré à Mouvaux par la Commission des Finances, le 18 juin 1908. — Pour la Commission des Finances, le Rapporteur, A. Serrier.

Vœux. — De M. Grimonpont : Qu'il y ait arrêt facultatif du car entre la place et la Chapelle des Malades.

— De M. Lecomte : Que la Commission d'Hygiène se réunisse pour étudier la question de l'usine de MM. Lorthiois. Une démarche auprès de ces industriels serait utile. Nous voulons chercher à arranger l'affaire à l'amiable.

— Il est grand temps car le quartier des France est empesté plus que jamais, dit un conseiller.

Après avoir adopté ces propositions, le Conseil délibère à huis-clos.

En raison de l'importance de son chiffre d'affaires, la Grande Pharmacie de France 1, rue Faidherbe, à Lille, garantit ses produits toujours frais et d'une pureté absolue, qu'elle achète directement ; ses expéditions pour le dehors, sont remises en gare sitôt réception des ordres, franco port et emballage pour toute commande comportant 10 francs de pharmacie pure ; Spécialités et eaux minérales exceptées.